

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE**Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003**

Point 1 : Présentation et évaluation d'un concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATM) mondiale

1.3 : Nécessité d'un plan mondial de navigation aérienne

**RENFORCEMENT DU RÔLE DU PLAN MONDIAL DE NAVIGATION
AÉRIENNE POUR LES SYSTÈMES CNS/ATM**

(Note présentée par les États-Unis)

SOMMAIRE

La note AN-Conf/11-WP/22 recommande d'insérer le concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATM) dans le *Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM* (Plan mondial, Doc 9750) et d'élever le statut du plan mondial. Les États-Unis approuvent ces mesures et recommandent à leur tour que le plan mondial soit élevé au rang de procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et qu'il fasse l'objet de processus d'examen, d'amendement et d'approbation similaires à ceux qui sont utilisés pour les PANS.

La suite à donner par la Conférence figure au § 5.

RÉFÉRENCES

Note AN-Conf/11-WP/22, «Rôle et fonction du Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM»

1. INTRODUCTION

1.1 La note AN-Conf/11-WP/22 traite de l'élaboration du plan mondial et du concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATM). De plus, elle propose d'insérer le concept d'ATM dans le plan mondial et d'élever le statut de ce dernier. Les États-Unis appuient ces propositions.

2. CONCEPT OPÉRATIONNEL D'ATM

2.1 Au § 1.4 de la note AN-Conf/11-WP/22, le Secrétariat indique ce que le plan mondial devrait contenir en tant que document «vivant». Il manque toutefois un élément à l'énumération : une vision de l'avenir du système de communications, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic

(3 pages)

G:\ANConf.11\ANConf.11.wp.097.fr\ANConf.11.wp.097.fr.doc

aérien (CNS/ATM). Le concept opérationnel d'ATM offre une telle vision de même que des orientations. De plus, il donne la raison d'être et la base de l'élaboration des moyens techniques, processus et procédures définis dans le plan mondial.

2.2 Pour renforcer davantage le plan mondial, il faudrait aussi envisager de prendre en compte, à leur maturité, les travaux du Groupe d'experts sur le concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATMCP) concernant l'élaboration des besoins relatifs à la gestion du trafic aérien.

3. STATUT DU PLAN MONDIAL

3.1 Le plan mondial est un élément important pour l'élaboration des processus régionaux, nationaux et locaux de planification. Il devrait donc faire l'objet du même niveau d'examen et du même type de mécanisme d'amendement que les PANS. Après l'incorporation du concept opérationnel d'ATM, le plan mondial devrait être considéré comme l'architecture ou la feuille de route de l'avenir de l'aviation civile internationale.

3.2 Le rôle recommandé du plan mondial est illustré en appendice. Le schéma est destiné à montrer les relations d'interdépendance entre diverses composantes nécessaires à une planification stratégique mondiale et régionale cohérente. La taille et la place du plan mondial dans le schéma ne correspondent pas à son importance relative.

4. PROCESSUS D'APPROBATION SUGGÉRÉ POUR LE PLAN MONDIAL

4.1 Les orientations de l'OACI sont suivies parce qu'il existe un processus établi d'examen, d'amendement et d'acceptation par les États membres. Pour qu'il en soit de même avec le plan mondial, il est important qu'il fasse l'objet du même processus rigoureux d'examen, d'amendement et d'acceptation que les PANS.

4.2 La version actuelle du plan mondial a été examinée à des réunions mondiales de l'OACI, mais elle n'a jamais été communiquée comme document complet aux États pour qu'ils fassent leurs observations. Il est proposé que le plan soit communiqué pour observations et approbation ultérieure par l'OACI afin d'en établir le statut.

5. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE

5.1 La Conférence est invitée à convenir de la recommandation ci-après :

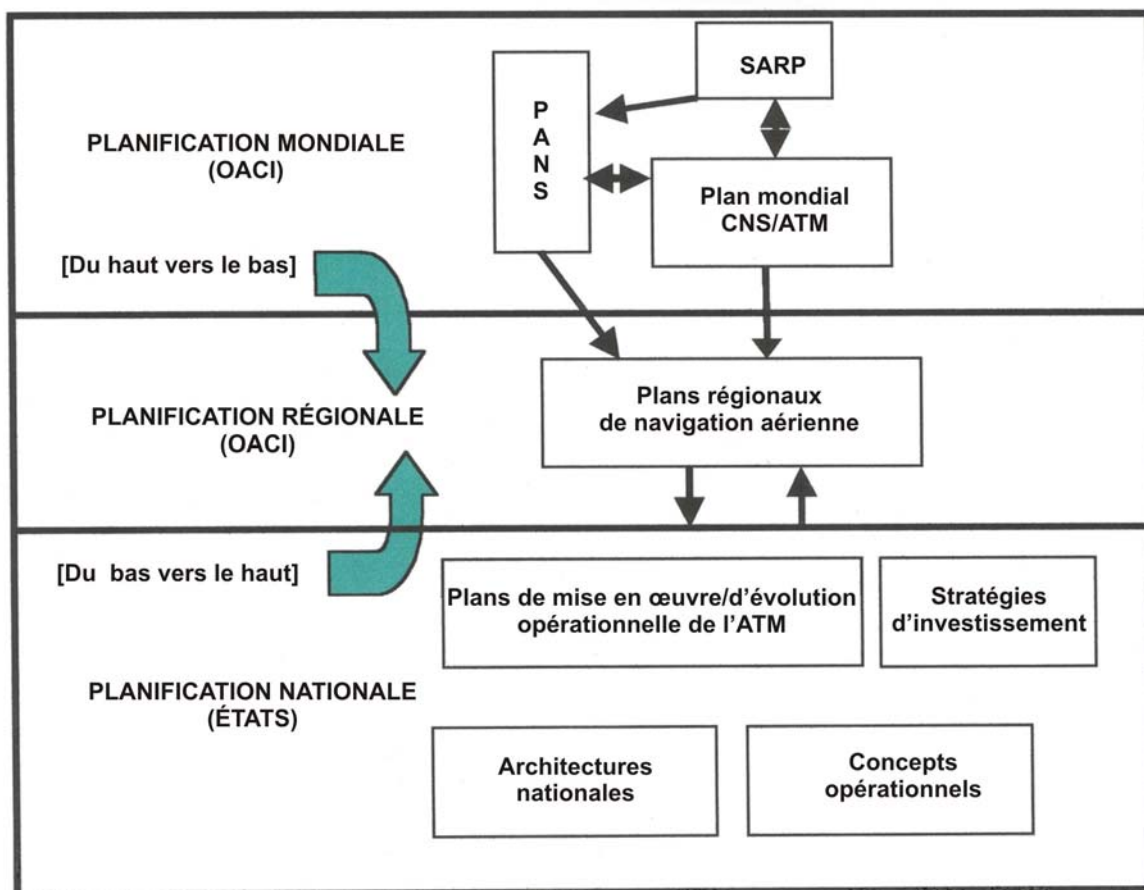
Recommandation 1/xx —

Il est recommandé que l'OACI :

- a) donne au *Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM* (Doc 9750) un statut qui en exigera l'examen et l'acceptation par les États;
- b) prie instamment les États de suivre le plan mondial lorsqu'ils planifient et mettent en œuvre des systèmes sur leurs territoires respectifs.

APPENDICE

ILLUSTRATION DU RÔLE RECOMMANDÉ DU PLAN MONDIAL



— FIN —